



**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA**

*Conseil du 27 septembre 2018*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**Objet : Vente Communauté d'Agglomération de Bastia/SAS Brasserie Pietra. Parcelle B 2250.  
Commune de Furiani**

L'an Deux Mille dix-huit, le vingt-sept septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 14 septembre 2018.

**ETAIENT PRESENTS :**

Marie-Christine BERTOLUCCI, Emmanuelle DE GENTILI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Michel SAVELLI, Marie Dominique GIAMARCHI, Marie Dominique CARRIER, Jean Louis MILANI, Jean-Noël VALERY,

**ONT DONNE POUVOIR :**

Jean BIAGGINI	à	Marie Christine BERTOLUCCI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Jean ZUCCARELLI	à	François Xavier RIOLACCI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI PIACENTINI	à	Marie Dominique GIAMARCHI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Guy ARMANET	à	Henri POYET

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Angèle BRUNINI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATESTINI, Julien MORGANTI, Dominique ROSSI, Françoise VESPERINI, Valérie BIANCHI, Thérèse LORENZI, Marie-Paule HOUEMER, Etienne PERFETTI, Mattea LACAVE, Lucien NATALI.

Secrétaire de séance : Mme Marie Dominique GIAMARCHI

**Objet : Vente Communauté d'Agglomération de Bastia/SAS Brasserie Pietra. Parcelle B 2250. Commune de Furiani**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le courrier du 07 février 2018 du Président de la SAS « Brasserie Pietra » qui indique souhaiter régulariser l'emprise de la parcelle B 2250 qu'usent les véhicules et camions de la Société pour accéder au portail de l'entrée de la brasserie ;

Considérant la proposition de la Communauté d'Agglomération de céder l'intégralité de la parcelle, laquelle représente 80m<sup>2</sup>, à la SAS « Brasserie Pietra » ;

Considérant que le pôle d'évaluations domaniales a chiffré le 19 mars 2018 à 80 € le m<sup>2</sup> la valeur vénale du terrain soit 6 400€ pour l'ensemble de la parcelle ;

Considérant que par courrier du 09 août 2018 le Président de la SAS « Brasserie Pietra » a accepté cette cession sur la base de cette estimation soit 6 400 € ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 24 septembre 2018 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

D'approuver la cession de la parcelle B 2250 d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> sise sur la Commune de Furiani au prix de 6 400 € (six mille quatre cents euros) à la SAS « Brasserie Pietra » ;

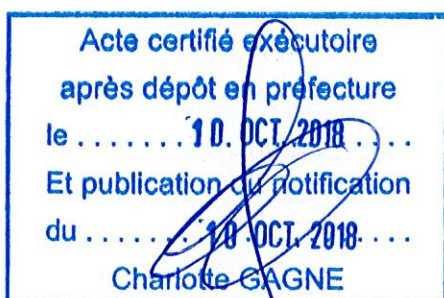
**DESIGNE**

La SCP Grimaldi, notaires à Bastia afin de rédiger l'acte authentique opérant transfert de propriété ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'acte authentique ainsi que toute autre pièce se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI